

DEPARTEMENT DE L'ISERE Arrondissement de La Tour du Pin Canton de Bourgoin-Jallieu Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 13 <i>Pouvoirs : MICHA Abigaël</i> <i>Absent(es)ou excusés : CLOPET Sylvain, FERRARRO Cindy, DOUCELIN Romain, LAURENT Catherine.</i> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Objet</u> Location d'un local chez MARTINET	République Française COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°24/02.12/06 <i>Séance du 12 février 2024</i> <i>Compte-rendu visible le 19 février 2024</i> <i>Date de convocation le 07 février 2024</i> <i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 18</i> Maire : BERGER Alain Secrétaire de séance : PELLET Valérie Membres présents : : BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET Dominique, PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER Vincent, CUSIN Cécile, COUTURIER Alban, FROMENTOUX Cyril.
--	---

Vu, la délibération n°15/08.06/49, sur la location d'un local chez Monsieur MARTINET Roger

Monsieur le Maire rappelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2004 la commune d'Eclosse loue un local chez Monsieur MARTINET Roger pour y entreposer du matériel de déneigement et le stockage de de sel utilisés pour le déneigement et le salage des voiries communales lors des épisodes neigeux. Le montant du loyer est d'une valeur totale de 333 euros par an.

Monsieur le maire propose :

Suite au décès de Monsieur MARTINET Roger survenu le 10 décembre 2023, le local de stockage est désormais la propriété de Madame MARTINET Christine. La commune propose à Madame MARTINET Christine de maintenir ce partenariat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **ACCEPTE** la location de ce local à Madame MARTINET Christine afin d'y déposer du matériel technique de la commune en cas de besoin,
- **DIT** que le montant du loyer demeure inchangé, la somme est fixée à 333 euros par an,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture 13 février 2024

Alain BERGER
Le Maire

